



Règlement de l'appel à candidature pour le programme d'incubation de l'incubateur du barreau de paris

2 JANVIER – 29 MARS 2024

Formulaire de candidature IBP

À PROPOS DE LA PROCHAINE SAISON DE L'INCUBATEUR DU BARREAU DE PARIS

L'Incubateur du Barreau de Paris (IBP) aura une capacité d'accueil de 2 à 4 startups numériques dans le secteur du juridique (LegalTechs) pour sa prochaine incubation.

La durée d'incubation portera sur trois mois organisée autour de plusieurs temps forts. Le début de cette saison commencera la semaine du 2 janvier et se clôturera le 29 mars 2024.

Les membres de l'IBP mettront en place un véritable dispositif d'incubation au service des projets sélectionnés, en partenariat avec l'agence de conseil en digital Kanbios.

Les rapports entre l'incubateur et les LegalTechs incubées seront encadrés à travers un contrat spécifique.

I – Comment être sélectionné pour cette saison de l'IBP ?

Article 1 - Organisation de la sélection des startups numérique à l'incubateur de l'IBP

Le processus de sélection des startups numériques à l'incubateur physique de l'IBP est organisé par l'IBP.

Le processus de sélection est le suivant :

- **17/11/2023** : date limite de candidature
- **04/12/2023** : annonce des projets retenus pour la soutenance
- **06/12/2023** : soutenance (en présentiel à Paris) des projets retenus, sur les thématiques suivantes :
 - Origine du projet
 - Solution proposée
 - Cible / marché / concurrence
 - Chiffres clés
 - Composition de l'équipe
 - La soutenance dure 5 minutes puis est suivie par un échange de 5 minutes.
- **08/12/2023** : annonce des projets retenus
- **02/01/2024** : début de l'incubation

Article 2 - Condition de participation à l'incubateur de l'IBP

La participation au processus de sélection implique l'adhésion et le respect du règlement.

Pour être candidat, il faut :

- Être une Legaltech détenue a minima à 51% par un avocat (au sens de l'article 233-3 du code de commerce).
- Apporter une solution innovante dans la pratique ou la gestion des métiers du Droit, ou créant de la valeur pour les acteurs du Droit.
- L'innovation présentée doit respecter strictement la déontologie de la profession d'avocat et les textes la régissant. Elle doit également avoir un impact positif sur la profession d'avocat et sur l'exercice de la profession.
- Par ailleurs, les porteurs devront s'engager à ne pas modifier leur activité au point de concurrencer un autre candidat sélectionné.

Article 3 - Protection des données personnelles

L'IBP s'engage à respecter les dispositions du Règlement Européen N° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement RGPD).

L'IBP s'engage à respecter les dispositions de loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 concernant les informations personnelles communiquées par les candidats au Prix qui disposent du droit d'accès, de modification et de suppression des informations qui les concernent.

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant à l'IBP par courrier postal ou par mail.

En aucun cas ces données ne seront cédées ou communiquées à des tiers.

II – Le programme de l'incubation

L'incubation se déroulera en trois phases successives :

Phase 1 : Définir une stratégie (3 semaines)

Cette phase permettra aux projets incubés :

- De définir les hypothèses du « Product Market Fit », la proposition de valeur du projet, le business model, les personae et un business plan.
- De suivre un programme d'intégration visant à transmettre un état d'esprit entrepreneurial au participant.
- De valider précisément le périmètre du projet et ses objectifs.

Phase 2 : Concevoir le produit : prototypage & définition du modèle (7 semaines)

Cette phase sera le temps fort du programme d'incubation avec la réalisation d'un prototype fonctionnel du projet et une compréhension des enjeux techniques et fonctionnels pour les fondateurs :

- Définition des besoins fonctionnels
- Parcours utilisateurs
- Identité de marque
- Maquette graphique
- Accompagnement technique

Phase 3 : Le lancement (3 semaines)

Cette phase sera clé afin de permettre aux porteurs de projet de se lancer à l'issue du programme d'incubation, avec :

- La définition d'une stratégie d'acquisition client (vision d'ensemble et choix par projet).
- La réalisation d'un pitch deck pour vendre son projet à des investisseurs et des clients.

Pour postuler, veuillez compléter le formulaire suivant :

[Formulaire de candidature IBP](#)